



ofac



INDICATEURS DE L'OBSERVATOIRE DES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE



L'OBSERVATOIRE DES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE

L'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC) est une cellule spécialisée de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) qui met à disposition des données actualisées et pertinentes sur les forêts et les écosystèmes de la région, visant à informer la prise de décisions politiques et à promouvoir une meilleure gouvernance et une gestion durable des ressources naturelles.

Des indicateurs révisés

La base de données de l'OFAC est la principale source d'information pour renseigner les indicateurs du Plan de Convergence 2015-2025 de la COMIFAC. Par conséquent, le processus de collecte de données de l'OFAC a été adapté pour répondre aux besoins de son nouveau système de suivi-évaluation. Le nouvel ensemble d'indicateurs a été adopté de manière inclusive et consensuelle en février 2018 dans un atelier à Brazzaville, en République du Congo.

Le processus de révision a également été l'occasion de s'assurer que l'information générée par l'OFAC est traitée et formatée de la manière la plus efficace possible afin de répondre aux besoins des différents utilisateurs. Par conséquent, les données seront disponibles sur des plateformes en ligne capables de digérer et présenter les informations de manière accessible.



Dans le but de combler le fossé entre la recherche et l'élaboration des politiques publiques, l'OFAC dispose actuellement de quatre types de publications, à savoir :



- Policy briefs ;
- l'État des Forêts (EdF) ;
- l'État des Aires Protégées (EdAP) ;
- l'État des Projets (EdP).

Toutes les publications peuvent être téléchargées gratuitement sur le site Web de l'OFAC.

LE PLAN DE CONVERGENCE DE LA COMIFAC

Le Plan de Convergence de la COMIFAC est le cadre de référence et de coordination de toutes les interventions en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale. La deuxième édition dudit plan (2015-2025) comporte un cadre stratégique décliné en six axes prioritaires d'intervention et trois axes transversaux.

Axes prioritaires d'intervention :



Harmonisation des politiques forestières et environnementales



Gestion et valorisation durable des ressources forestières



Conservation et utilisation durable de la diversité biologique



Lutte contre les effets du changement climatique et la désertification



Développement socio-économique et participation multi-acteurs



Financements durables

Axes transversaux :



Formation et renforcement des capacités



Recherche et développement



Communication, sensibilisation, information et éducation

Le Plan de Convergence de la COMIFAC guide les États membres pour contribuer aux Objectifs de développement durable, en particulier :



- Objectif 13. Lutte contre les changements climatiques
- Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans et les mers aux fins du développement durable
- Objectif 15. Vie terrestre
- Objectif 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

LES NOUVEAUX INDICATEURS DE L'OFAC

INDICATEURS NATIONAUX :



Couvert forestier

- Superficie forestière nationale, total et par type de forêts.
- Superficie des autres terres boisées.
- Superficie des forêts incluses dans le Domaine Forestier Permanent.
- Évolution du couvert forestier national.

Axes du PC :



Gestion des forêts

- Données économiques du secteur formel de production du bois.
- Statistiques forestières et flux.
- Concessions forestières sous aménagement, gestion des forêts communautaires, et plantations forestières.

Axes du PC :



Changements climatiques

- Stratégie nationale REDD+, projets et outils disponibles.
- Plan National Climat et Programme d'action national d'adaptation.
- Autorité nationale désignée ou un point focal changement climatique.

Axes du PC :



Cadre légal et institutionnel

- Codes forêt, faune et environnement, et textes d'application.
- Plateformes nationales de concertation pour la gestion durable des forêts.
- Capacité institutionnelle des acteurs.

Axes du PC :





Conservation de la biodiversité

- Biens et services rendus par la biodiversité forestière.
- Usages et modes de gestion de la biodiversité, à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées.
- Statistiques nationales sur le tourisme de vision et de chasse.

Axes du PC :



INDICATEURS RÉGIONAUX :

Les indicateurs précédents servent à mesurer les progrès tant au niveau national que régional. Cependant, l'OFAC dispose également d'indicateurs qui mesurent exclusivement les progrès au niveau du Plan de Convergence de la COMIFAC, à savoir :

- Conventions et accords.
- Alignement des politiques publiques.
- Cadres nationaux de concertation multifonctionnels.

Axes du PC :



Les nouveaux indicateurs de l'OFAC également appuient le suivi et l'évaluation des contributions des États membres de la COMIFAC aux Objectifs de développement durable.

LES NOUVEAUX INDICATEURS DE L'OFAC

INDICATEURS SPECIFIQUES :



Aires protégées

- Données sur l'état du contexte d'intervention de l'aire protégée.
- Planification, Suivi et Evaluation de l'efficacité de gestion (Cycle de gestion CMAP).

Concessions forestières

- Informations générales sur la concession.
- Processus d'aménagement et Contenu du Plan d'aménagement.
- Exploitation et statistiques annuelles de production.
- État de l'environnement social.
- État de la biodiversité.

Indicateurs spatiaux de suivi de l'environnement

- Occupation du sol.
- Utilisation du sol.
- Suivi des changements d'occupation du sol.

Produits forestiers non ligneux

- Cadre politique, institutionnel et légal Contribution des PFNL à l'économie nationale.
- Appuis à la transformation locale Gestion et utilisation durables des PFNL.

Biodiversités marines

- Tendance de l'activité de ponte des tortues marines.
- Tendance d'abondance des différents stades de vie sur les habitats côtiers.
- Évolution de la qualité du milieu marin par les tortues marines.
- Évolution de la qualité et viabilité des plages de pontes pour les tortues marines.
- Évaluation de l'impact des pêcheries sur les populations de tortues marines.

UN PROCESSUS DE COLLECTE DE DONNÉES PLUS EFFICACE

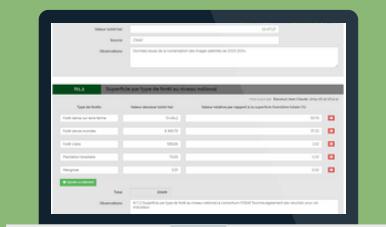
La révision des indicateurs de l'OFAC a également été l'occasion de revoir le processus de collecte des données pour le rendre plus simple et efficace. Les changements les plus importants sont :

- Centralisation de la collecte autour des Coordinations Nationales COMIFAC (CNC) et renforcement de leurs liens avec l'OFAC,
- Amélioration du fonctionnement des Groupes Nationaux.
- Renforcement de la visibilité et l'exploitation des données par les décideurs politiques.

Nouveau processus de collecte de données :



Dans le but de renforcer les capacités des CNC et de faciliter leur mission, l'OFAC a également simplifié les formats d'encodage et a augmenté l'automatisation du contrôle qualité, afin de permettre de limiter au maximum l'encodage textuel de valeurs, et une meilleure exploitation des données.



Désormais, les CNC n'auront plus qu'à remplir les informations sur une plateforme unique, qui alimentera l'ensemble des outils COMIFAC, en facilitant l'encodage, ainsi que la cohérence et la qualité des informations saisies.

Cette mesure soutiendra également la durabilité dans la collecte des données.



www.observatoire-comifac.net

Créé en 2007, l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC) est une cellule de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) qui met à disposition des données actualisées et pertinentes sur les forêts et les écosystèmes de la région, visant à informer la prise de décisions politiques et à promouvoir une meilleure gouvernance et une gestion durable des ressources naturelles. L'OFAC bénéficie de l'appui du projet RIOFAC, financé par l'Union européenne.

